

LES BOURSES D'ÉTAT SUR CRITÈRES SOCIAUX

Des bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux peuvent être accordées au niveau national. Elles sont plus accessibles dans l'enseignement supérieur grâce au relèvement des plafonds de ressources.

Ces bourses dépendent du Ministère de l'Enseignement Supérieur et concernent les étudiants français de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen, les réfugiés, les étudiants étrangers résidant en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal de rattachement est situé en France depuis au moins deux ans.

http://www.cnous.fr/_vie_dossier_15.736.270.htm

Les ressources prises en compte sont celles de l'année N-2 (soit 2011 pour l'année 2013/2014), hors situation particulière. Ce sont les revenus qui figurent à la ligne « revenu brut global ». Des Points de Charge (PC) prennent en compte la situation personnelle et familiale.

Trois critères sont pris en compte pour le calcul du montant des bourses :

- le revenu du foyer fiscal auquel l'étudiant est rattaché,
- le nombre d'enfants à charge de la famille en différenciant le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement supérieur,
- l'éloignement entre le domicile parental et le lieu d'études.

Ces règles de calcul des points de charge peuvent modifier l'échelon auquel vous avez droit. Pour tout constat de changement défavorable pour l'étudiant, le CROUS de Paris peut être saisi, pour permettre le réexamen du dossier par une commission rectorale. Site internet :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/FI2214.xhtml>

Pour constituer un dossier de demande de bourse, il faut s'adresser au CROUS de Paris : 36 avenue Georges Bernanos, 75231 Paris Cedex 05 (tél. 01 40 51 55 55). Vous pouvez également demander le DSE (Dossier Social Étudiant) sur le site du CROUS

http://www.cnous.fr/_vie_15.htm

Les étapes à suivre sont indiquées et vous pouvez calculer le montant de votre bourse.

Ce DSE doit être constitué entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire.

Les taux de bourse de l'enseignement supérieur n'étant pas encore divulgués au moment où nous rédigeons, nous vous proposons de consulter les sites du CROUS

http://www.cnous.fr/_vie_15.htm

ou sur

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021024249>

Pour aller plus loin :

Aides financières :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24577/aides-financieres.html>

et le portail étudiant du ministère :

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid20441/bourses-et-aides.html>

La fondation Georges Besse a été créée en mars 1987 à l'initiative des amis personnels et des responsables d'entreprises dans lesquelles Georges Besse a servi l'industrie française. Elle a pour vocation d'aider de très bons élèves scientifiques, confrontés à de sérieuses difficultés matérielles, à mener à bien leurs études d'ingénieur.

Elle voudrait contribuer à faire d'eux de futurs managers et dirigeants, à l'image de Georges Besse. Quelques élèves arrivent à obtenir une bourse d'étude auprès de cette fondation : en parler avec le professeur principal de la classe ou se renseigner au secrétariat. Pour se documenter sur la fondation Georges Besse :

<http://www.fondationbesse.com/index.php>



LES BOURSES

Pour les étudiants étrangers, d'autres bourses du gouvernement français sont attribuées sur désignation des services culturels des ambassades de France à l'étranger, tel le programme Excellence Major http://www.cnous.fr/vie_47.htm

La Bourse d'excellence Eiffel, sous l'égide du Ministère des affaires étrangères, est destinée à soutenir l'action de recrutement à l'international des établissements d'enseignement supérieur français. <http://www.campusfrance.org/fr/eiffel>

Une allocation PARP (PARcours de Réussite Professionnelle) du Ministère de l'Immigration peut être obtenue pour les étudiants en CPGE ayant obtenu une mention Bien ou Très Bien au baccalauréat : http://www.cnous.fr/vie_dossier_266.867.296.htm

Pour obtenir tous les renseignements sur les différentes bourses ouvertes aux étudiants étrangers : http://www.smeno.com/etudiants/1419_bourses-etudes-aux-etudiants-etrangers-programme-charcot-eiffel-erasmus-mundus.html

